



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE CENTRE-EST – DIJON
SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION D'EURE ET LOIR

DECISION DU 01 mars 2016

N°01/2016 portant délégation de signature à

Mme FRENKIEL Eliane, Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Adjointe du DFSPIP

***La Directrice Fonctionnelle du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
d'Eure et Loir
Marie-Emmanuelle CROUZILLES***

Vu le code de procédure pénale, notamment son article D588, dans sa rédaction résultant du décret n°2010-884 du 27 juillet 2010 relatif aux délégations de signature des directeurs des services pénitentiaires d'insertion et de probation.

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978,

Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005,

Vu l'arrêté ministériel en date du 10/06/2014 nommant Mme CROUZILLES à compter du 01 juillet 2014 en qualité de Directrice Fonctionnelle du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation,

Vu l'arrêté ministériel en date du 19/08/2009 nommant Mme FRENKIEL à compter du 01/10/2009 en qualité d'Adjoint du Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation d'Eure et Loir

décide

de donner délégation permanente de signature à

**Madame FRENKIEL, Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation occupant les fonctions
d'Adjointe de la Directrice Fonctionnelle du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
d'Eure et Loir**

pour toute la partie réglementaire du code de procédure pénale relative au SPIP

Fait Chartres, le 01/03/2016

La Directrice Fonctionnelle du Service
Pénitentiaire d'Insertion et de Probation,

Marie-Emmanuelle CROUZILLES
Directrice Fonctionnelle du Service Pénitentiaire
d'Insertion et de Probation
SPIP d'Eure et Loir